



Règlement du jeu 32198 - Jeu 100% Gagnant Tour de France 2026

1. Généralités

- 1.1. Les présentes conditions promotionnelles (ci-après "les conditions promotionnelles") s'appliquent à la campagne de remboursement (ci-après la "Campagne") organisée par Procter & Gamble France SAS dont le siège social est situé à 163/165 quai Aulagnier 92600 Asnières-sur-Seine (ci-après "P&G") et peuvent également être consultées sur le site web <https://VivezletourdefranceVIP.fr> ou enviedeplus.com/vivez-le-tour-de-france-vip
- 1.2. En participant à cette Campagne, les participants acceptent l'applicabilité des présentes conditions promotionnelles.
- 1.3. P&G a le droit, à sa propre discrétion et sans préavis, de changer ou de modifier les présentes conditions promotionnelles pendant la durée de cette Campagne, ou d'interrompre, de modifier ou d'adapter la présente Campagne si les circonstances l'exigent, sans que P&G ne soit tenu d'indemniser les participants de quelque manière que ce soit. Le changement ou l'adaptation des conditions promotionnelles et la résiliation, le changement ou l'adaptation de la Campagne seront annoncés par P&G via le site web <https://VivezletourdefranceVIP.fr> ou enviedeplus.com/vivez-le-tour-de-france-vip
- 1.4. L'organisation de cette Campagne est assurée par HighCo DATA France dont le siège social est situé au 365 AVENUE ARCHIMEDE - CS 70392 - 13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 3, au nom de Procter & Gamble (ci-après le « fournisseur »).
- 1.5. Procter & Gamble se réserve droit de l'annoncer sur tout autre support.
- 1.6. La Campagne débute le **15/03/2026** et se termine le **31/08/2026** (date limite de participation sur le site 31/08/2026). Elle se déroule exclusivement dans les magasins physiques et/ou en ligne en France Métropolitaine (Corse comprise) et DROM.
- 1.7. Le droit français s'applique aux présentes conditions promotionnelles. Tout litige découlant des conditions promotionnelles ou de la Campagne doit être soumis au tribunal du domicile du défendeur.
- 1.8. Les données personnelles fournies ne seront utilisées que pour le traitement de cette Campagne et seront supprimées au terme de celle-ci (voir également article 9.1)

2. Conditions du programme Envie de Plus et de la Campagne

- 2.1. Un participant ne peut créer qu'un seul compte Envie de Plus pour participer au programme. Une adresse e-mail et un numéro de téléphone sont nécessaires pour créer un compte et participer au programme. Une seule adresse e-mail et un seul numéro de téléphone peuvent être liés à un compte. Au cours du processus d'inscription, il peut vous être demandé de vérifier votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone mobile, afin de confirmer votre identité. Votre numéro de téléphone doit être français, ou des DROM.
- 2.2. La participation à la Campagne est ouverte à toutes les personnes physiques âgées de 18 ans et plus résidant en France ou aux DROM
- 2.3. La participation est soumise à l'obligation d'achat des produits participants énumérés ci-dessous.
- 2.4. Les participants sont tenus de fournir des informations correctes, à jour et complètes. P&G n'est pas responsable de tout dommage résultant de la transmission d'informations incorrectes. Toute demande incomplète et/ou illisible sera rejetée. La preuve d'achat doit être complète et inclure la date d'achat, le nom et l'adresse du magasin en France, la liste complète des produits achetés ainsi que leur quantité, les montants correspondants et le montant total.
- 2.5. P&G est en droit de refuser des participants s'il estime que ceux-ci n'agissent pas conformément aux présentes conditions ou en cas de suspicion de fraude.
- 2.6. Les participants sont tenus de conserver leur preuve d'achat originale jusqu'à la fin de la Campagne.
- 2.7. P&G ne peut être tenu responsable sur la base des présentes conditions promotionnelles ou de la présente Campagne. P&G n'est pas responsable des dommages de toute nature découlant de la participation à cette Campagne.
- 2.8. Est exclue de toute participation à l'opération toute personne ayant un lien juridique avec les sociétés P&G, High Co, Evenizer de façon plus générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration de l'opération, ainsi que les membres de sa famille. Ces conditions préalables sont impératives.
- 2.9. Un nombre de 1 participation maximum est autorisé par consommateur.



- 2.10. Un seul lot est accordé par foyer.
- 2.11. Les participants sont tenus de fournir une adresse électronique ainsi qu'une adresse postale correctes. Le participant recevra sa confirmation de participation à cette adresse électronique. P&G n'est pas responsable de la non-réception de ce courriel et de la réception ou non du courriel donnant droit à un des lots à gagner. Vous n'avez pas reçu de confirmation après la demande ? Veuillez nous contacter pendant la période de la Campagne (c'est-à-dire avant le 31/08/2026 via la page de contact à l'adresse <https://serviceconso-enviedeplus.com/fr/pg/loterie>). Le participant recevra également ses éventuels gains à l'adresse postale indiquée. P&G se verra dans l'obligation de réattribuer le lot gagnant en l'absence d'adresse postale complétée sur le profil du participant. P&G ne serait être tenu pour responsable de la non réception d'un gain suite à la transmission d'une adresse postale erronée par le participant.

3. Vérifications supplémentaires

- 3.1. P&G et/ou le fournisseur sont à tout moment en droit de vous réclamer votre preuve d'achat originale, la découpe du code barres/QR code original sur l'emballage produit afin de vérifier votre achat. Ces éléments devront être envoyés par voie postale et les frais postaux ne seront pas remboursés. Ces preuves ne vous seront pas retournées.
- 3.2. Si vous ne pouvez pas fournir votre preuve d'achat, ou si des informations ont été fournies de façon inexacte ou mensongère, créant une suspicion de fraude (par exemple un prix anormalement exorbitant, un ticket modifié, un ticket généré par l'IA, etc.), P&G se réserve le droit d'exclure ce participant de la Campagne et du programme Envie de plus. Avant toute exclusion du programme, le participant sera averti et disposera d'un délai de 14 jours pour réagir. Le cas échéant, il sera exclu du programme.
- 3.3. Toute tentative d'inscription ou de participation via plusieurs comptes Envie de Plus, adresses électroniques/postales, ou numéros de téléphone peut créer une suspicion de fraude.
- 3.4. En cas de suspicion de fraude, P&G et/ou le fournisseur se réservent le droit de vérifier les informations fournies dans le cadre des promotions et des demandes de remboursement. Ces contrôles peuvent inclure la vérification de l'identité des participants, notamment par la collecte de documents tels qu'un justificatif de domicile.

4. Comment participer

Pour participer à ce jeu il convient de :

- Acheter entre le 15/03/2026 00:00 et le 31/08/2026 23:59, un produit parmi les marques éligibles (point 14.1).
- Conserver vos preuves d'achat
- Visiter le site puis <https://VivezletourdefranceVIP.fr> ou enviedeplus.com/vivez-le-tour-de-france-vip s'inscrire pour devenir membre, et remplir le formulaire
- Télécharger votre facture digitale ou ticket de caisse pour que votre participation soit éligible à l'un des tirages au sort évoqués au point 5.3
- Les demandes transmises en dehors des dates au point 5.3 ne seront pas éligibles aux tirages au sort cités au point 5.3
- Les frais de participation ne sont pas remboursés.

5. Les Lots

- 5.1. Dans le cadre de cette campagne, tous les consommateurs dont la participation au jeu Tour de France 2026 est traitée valide recevront une lessive Dash 100% remboursée. Chaque consommateur recevra par email un code unique à renseigner sur enviedeplus.com/vivez-le-tour-de-france-vip-100 afin de bénéficier de leur remboursement.



5.2. Plusieurs tirages au sort seront organisés pendant toute la durée de l'opération parmi l'ensemble des participations traitées valides. Un tirage au sort aura lieu chaque semaine et les lots mis en jeu varieront selon les semaines.

Entre le 15/03/2026 et le 31/08/2026, plusieurs lots seront ainsi attribués lors de ces tirages au sort. La liste des lots mis en jeu est présentée ci-dessous.

- 32 Tickets Tour de France Homme 2026
- 14 Tickets Tour de France Femme 2026
- 46 Montres d'une valeur unitaire de 142€
- 24 Tablettes d'une valeur unitaire de 449.90€
- 24 Télévisions d'une valeur unitaire de 839€
- 26 Vélos d'une valeur unitaire de 1 579.34€
- 2000 dentifrices Oral-b 100% remboursés
- 2000 produits Fairy 100% remboursés
- 6000 produits Gillette Labs 100% remboursés

5.3. Tableau récapitulatif des lots à gagner par semaine durant la durée du jeu :

Date de participation	Avril 2026				Mai 2026					Juin 2026				Juillet 2026					Aout 2026				Total lots à gagner		
	15 mars au 5 avril	6 au 12 avril	13 au 19 avril	20 au 26 avril	27 avril au 3 mai	4 au 10 mai	11 au 17 mai	18 au 24 mai	25 au 31 mai	1 au 7 juin	8 au 14 juin	15 au 21 juin	22 au 28 juin	29 juin au 5 juillet	6 au 12 juillet	13 au 19 juillet	20 au 26 juillet	27 juillet au 2 août	3 au 9 août	10 au 16 août	17 au 23 août	24 au 31 août			
Date tirage au sort	13-avr	20-avr	27-avr	04-mai	11-mai	18-mai	25-mai	1er juin	08-juin	15-juin	22-juin	29-juin	06-juil	13-juil	20-juil	27-juil	3 aout	10 aout	17 aout	24 aout	31 aout	07-sept			
Tickets Tour de France Homme 2026	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2								28			
Tickets Tour de France Femme 2026													2	2	2	2	2								12
Montres	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	44	
Tablettes	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	22	
TV	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	22	
Vélos	1				1					1				1					1				5		
Dentifrice Oral-B 100% remboursé	200	200	200	200	160	160	160	160	160	100	100	100	100	Quantités à confirmer dans la limite des stocks disponibles au cours de l'opération										2000	
Produit Fairy 100% remboursé	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	0													2000	
Produit Gillette Labs 100% remboursé	500	500	500	500	400	400	400	400	400	500	500	500	500											6000	

5.4. Un (1) tirage au sort supplémentaire aura lieu uniquement pour les consommateurs ayant participé au jeu en achetant un produit parmi les produits éligibles uniquement dans les enseignes Carrefour :

Dates de participation	Juin 2026	
	8 au 14 juin 2026	15 au 21 juin 2026
Date tirage au sort	29 juin 2026	
Tickets Tour de France Homme 2026	4	
Montres	1	
Tablettes	1	
TV	1	
Vélos	20	



- 5.5. Un (1) tirage au sort supplémentaire aura lieu uniquement pour les consommateurs ayant participé au jeu en achetant un produit parmi les produits éligibles uniquement dans les enseignes Auchan :

Dates de participation	Juillet 2026	
	6 au 12 juillet	13 au 19 juillet
Date tirage	27 Juillet 2026	
Tickets Tour de France Femme 2026	2	
Montres	1	
Tablettes	1	
TV	1	
Vélos	1	

Les gagnants d'un des produits 100 % remboursé (Dash, Fairy, Gillette ou Oral-B) doivent saisir un code unique via le lien suivant : enviedeplus.com/vivez-le-tour-de-france-vip-100 afin d'obtenir le remboursement de leur produit. Ce code unique est transmis par e-mail si vous avez participé sur le site Envie de Plus ou remis directement en magasin sur un flyer si vous avez participé au Jeu Tour de France 2026 en magasin.

- 5.6. Le Gagnant est parfaitement informé qu'il est seul responsable de l'utilisation de sa dotation. La Société organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des dotations. Les Dotations, dont la description précède, seront attribuées telles quelles aux Gagnants et ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Elles ne pourront en aucun cas être échangées contre toute autre Dotation sous réserve de force majeure. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces ou en nature en échange des Dotations gagnées. Les Participants et les Gagnants sont informés que la vente et/ou l'échange de Dotation sont interdits.
- 5.7. Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Les prix comportent l'ensemble de ce qui est indiqué à l'exclusion de toute autre chose.
- 5.8. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les prix indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres prix de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment en cas de rupture même momentanée de stock.

6. Désignation des gagnants

- 6.1. Des tirages au sort seront effectués chaque semaine par un huissier de justice parmi les personnes ayant répondu correctement aux modalités de participation. Les retraitements de participation effectués après le dernier tirage au sort ne pourront pas être inclus dans le tirage au sort.
- 6.2. Le nombre de gagnants et de lots à gagner seront différents chaque semaine, tous les détails sont indiqués dans le tableau récapitulatif (point 5).

7. Remise du lot

- 7.1. Il ne sera autorisé qu'un gagnant par foyer sur toute la durée du jeu.
- 7.2. Les tickets Tour de France 2026 sont gérés via la plateforme Evenizer, le gagnant recevra automatiquement un email (soit l'email renseigné sur son compte Envie de plus) avec un lien et il complètera directement sur le site les informations complémentaires : nom, prénom, e-mail, date de naissance, lieu de naissance, numéro de téléphone portable, fonction et société (le gagnant peut sélectionner « Invité P&G » s'il ne souhaite pas renseigner les informations fonction et société). À l'issue du processus, un ticket digital avec QR code sera généré. Il pourra l'enregistrer ou l'imprimer afin de le présenter le jour de l'événement.
- 7.3. Un lien de réclamation sera envoyé à l'adresse électronique indiquée par les gagnants lors de leur inscription sur le site Envie de Plus. Si cette adresse s'avère inexacte ou incomplète, ce gagnant perd



également tout droit au produit gagné et à une indemnité éventuelle. Si l'adresse est incomplète, le prix ne sera pas envoyé au gagnant non plus et un autre gagnant sera désigné. Le prénom, le nom et l'adresse électronique de chaque invité devront être renseignés.

- 7.4. Si un prix ne peut être remis, celui-ci sera réattribué selon la liste des personnes suppléantes sélectionnées lors du tirage au sort.
- 7.5. Les dotations qui ne pourront être attribuées ou réattribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus seront perdues et ne seront pas réattribuées.
- 7.6. Seuls les participants ayant correctement participé à la Campagne pendant la période indiquée conformément aux conditions seront éligibles au tirage au sort pour gagner un des lots de ce jeu. Si votre ticket de caisse ne remplit pas ces conditions, vous ne serez pas éligibles au tirage au sort.
- 7.7. Tout participant qui utilise plusieurs fois le même ticket de caisse se verra invalider toutes ses participations pendant toute la durée de l'opération.
- 7.8. Aucun frais n'est pris en charge pour assister au Tour de France 2026 qui se déroulera en France métropolitaine.

8. Autres

- 8.1. Les lots sont personnels et non transférables. Les lots ne sont pas cessibles (vente ou revente). Ils ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement ou compensation en tout ou partie, en espèces et sont cumulables avec d'autres promotions ou avantages des partenaires.
- 8.2. Les lots ne seront pas non plus remplacés en cas de perte ou vol. L'attribution des tickets Tour de France 2026 est définitive. Les informations relatives aux partenaires Tour de France et EVENIZER choisis sont inscrites dans l'e-mail reçu.
- 8.3. En cas de refus ou de non-acceptation d'un des lots à gagner ou des conditions liées à cette Campagne, aucun autre lot ne sera envoyé.
- 8.4. L'utilisation de ce lot donnant droit à des tickets Tour de France 2026 fourni par P&G et ses partenaires se fait aux frais et aux risques du participant. P&G ne peut être tenu responsable sur la base des présentes conditions ou de la présente Campagne. P&G n'est pas responsable des dommages de toute nature découlant de la participation à cette Campagne et/ou l'utilisation d'un lot à gagner.
- 8.5. La liste des lots/dotations à gagner est non exhaustive. Cette liste est susceptible d'être modifiée par P&G et/ ou ses fournisseurs tout au long de l'opération sans que cela puisse donner droit à un quelconque dédommagement. P&G ne pourra être tenu responsable.
- 8.6. P&G et ses fournisseurs ne sauraient davantage être tenu responsables au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au site de l'opération ou à y participer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. P&G et ses fournisseurs se réservent le droit d'arrêter ou de suspendre l'opération en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenue.
- 8.7. Toute demande additionnelle non comprise dans l'offre JEU 100% GAGNANT TOUR DE FRANCE 2026 sera à la charge financière exclusive du bénéficiaire de l'offre. De même, pour toute activité non comprise dans cette offre ou toute activité supplémentaire, le consommateur doit payer le service au tarif en vigueur.
- 8.8. Le bénéficiaire de l'offre doit se conformer aux Termes et Conditions en vigueur chez les partenaires. Les établissements partenaires se réservent le droit de modifier leurs tarifs (dans la mesure où ils seraient applicables) et disponibilités promotionnelles au cours de l'opération.
- 8.9. Le choix des partenaires a fait l'objet de la plus grande attention pour la qualité des services rendus. Néanmoins, la responsabilité de P&G et de ses fournisseurs ne saurait être engagée une fois la réservation effectuée avec l'un des partenaires du fait d'erreurs, d'indisponibilités, d'omissions involontaires de partenaires pour une quelconque raison ou en cas d'incidents.
- 8.10. P&G et ses fournisseurs ne pourront, en aucune manière, être tenus responsables en quoi que ce soit ou mis en demeure d'accorder une quelconque compensation financière au bénéficiaire ou à tout porteur d'un ticket Tour cRefus d'accepter ce ticket par un partenaire ;
 - Incapacité du porteur du ticket d'utiliser ce dernier ;
 - D'erreur sur le contenu du ticket ou de la liste des partenaires participants.



9. Traitement des données personnelles

- 9.1. Dans le cadre de cette Campagne, chaque participant veillera à ce que les informations personnelles qu'il fournit soient correctes, à jour et complètes.
- 9.2. Procter & Gamble France SAS est le responsable du traitement de vos données et traitera les données que vous partagez, en conformité avec sa politique de confidentialité, pour la gestion de cette Campagne et, avec votre consentement, pour vous envoyer des emails, des offres et des bons de réduction de la part des marques de confiance de P&G (voir <https://us.pg.com/brands/> pour un aperçu de nos marques). A cet effet, P&G pourra partager vos données personnelles et les transférer hors de l'Union Européenne, avec d'autres entités P&G et des tiers agissant en son nom dans le cadre de ses activités marketing ; vos données personnelles bénéficieront alors de mesures de protection et de garanties adéquates. Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données pour l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité de vos données, pour vous opposer à ou restreindre le traitement des données personnelles vous concernant dont P&G dispose, pour retirer votre consentement et/ou pour modifier vos préférences et abonnements en contactant : Procter & Gamble France SAS – Service Consommateurs – 92665 Asnières Cedex. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort et de leur traitement. Pour mieux adapter nos communications à vos centres d'intérêt, nous combinerons les données que vous fournissez ou que nous aurons obtenues de sources disponibles sur le marché à d'autres données que nous aurons recueillies à votre sujet en provenance de plusieurs sources et de tiers. Vous trouverez l'intégralité de notre politique de confidentialité incluant plus d'informations sur vos droits liés à la protection des données et comment les exercer en ligne https://www.pg.com/privacy/french/privacy_statement.shtml
- 9.3. Vos données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de l'opération et dans la limite d'un an, sauf si une durée plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.
- 9.4. Le traitement de vos données personnelles par Facebook et Instagram est régi par la politique de confidentialité de Facebook et Instagram (disponibles ici : <https://www.facebook.com/about/privacy/previous> et https://help.instagram.com/519522125107875/?maybe_redirect_pol=0). Procter & Gamble ne peut être tenu responsable d'un tel traitement.

10. Cas de Force Majeure - Réserve de Prolongation

- 10.1. La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, la présente Campagne devait être modifiée, écourtée ou annulée, notamment en cas de pertes, vols ou détériorations qui pourraient éventuellement survenir sur les bulletins de participation.
- 10.2. L'organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée, sans y être tenus, même en cas de grève des postes.
- 10.3. Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée de la Campagne. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.
- 10.4. Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne seront pas réattribués.

11. Droits et responsabilités de l'organisateur

- 11.1. Les participants reconnaissent participer à cette Campagne à leurs propres risques.
- 11.2. Sauf disposition légale contraire, Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne peuvent pas être tenus responsables :
 - a) En cas d'interruption des réseaux, la perte, les retards ou manquements causés par la poste ;
 - b) En cas d'accidents, dommage aux biens, pertes, livraisons tardives, coûts et tout autre dommage, de quelque ordre ou de quelque cause que ce soit, survenant suite à la participation à cette Campagne ou à l'attribution, la réception ou l'utilisation du prix de quelque façon que ce soit ;
 - c) En cas de perte ou détérioration de quel qu'ordre que ce soit, dû à l'utilisation d'un fichier ou document ayant été envoyé par post ou par courriel ou transféré de quelle qu'autre façon que ce soit aux organisateurs ou à l'agence dans le cadre de cette Campagne ;



- d) (Les conséquences de) tout défaut dans les prix ;
 - e) Fautes de frappe, erreurs, ou contenu incorrect de quelque sorte que ce soit et sur quelque support que ce soit.
 - f) Toute incompatibilité entre les technologies utilisées pour la Campagne et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.
 - g) Pour l'utilisation par les participants des plateformes Facebook et Instagram.
- Cette clause 11.2 n'est pas applicable en cas de négligence grave ou faute intentionnelle de la part de l'organisateur, ses mandataires ou ses représentants.

12. Internet

- 12.1. Procter & Gamble rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau.
- 12.2. Plus particulièrement, Procter & Gamble ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
- 12.3. Procter & Gamble ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.enviedeplus.com ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. Tout joueur dont le score est faussé par un bug informatique ne saurait être déterminé gagnant du jeu.
- 12.4. Procter & Gamble se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre la Campagne en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenue.

13. Questions et remarques

- 13.1. Toute question ou remarque concernant la présente Campagne devra être envoyée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la fin de la Campagne au <https://serviceconso-enviedeplus.com/fr/pg/loterie>
- 13.2. En cas de réclamation, il faudra préciser le numéro de l'opération concernée (32198).
- 13.3. Les questions et/ou remarques introduites en dehors du délai, ou qui ne sont pas formulées par écrit, ne seront pas traitées.

14. Acceptation du Règlement – Dépôt

- 14.1. Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.
- 14.2. Le règlement complet du jeu y compris ses avenants éventuels sont déposés auprès de l'étude huissier de justice, SCP SYNERGIE HUISSIER 13, 28 rue Fauchier, 13002 MARSEILLE
- 14.3. Il est disponible et en accès libre à l'adresse internet : <https://VivezletourdefranceVIP.fr> ou enviedeplus.com/vivez-le-tour-de-france-vip

15. Attribution De Compétence

- 15.1. Le présent règlement est soumis à la loi française.
- 15.2. La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société Procter & Gamble pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les Tribunaux compétents.

16. Produits participants

- 16.1. Tous les produits des marques mentionnées ci-dessous sont éligibles pour participer à ce jeu 100% gagnant Tour de France 2026 opération n°32198 :
 - Ariel
 - Lenor
 - Dash



- Fairy
- Swiffer
- Mr Propre
- Antikal
- Febreze
- Head & Shoulders
- Derma X Pro
- Herbal Essence
- Aussie
- Gillette
- Gillette Labs
- Braun
- King C Gillette
- Venus
- Oral-B
- Fixodent
- Always
- Always Discreet
- Tampax
- Pampers
- Ninjamas
- Bion3
- ZzzQuil
- Apaisyl Anti-poux, Apaisyl Après-piqûres Roll-on, Apaisyl Répulsif moustiques, Apaisyl Baby
- Richelet